

Je vous salue dans le Nom de notre Seigneur Jésus Christ.

Ces deux derniers mois ont été riches en développements pour les chrétiens d'Iran.

Des libérations

A Karaj dans la province de l'Alborz (Nord)

Le pasteur Matthias Haghnejad et le diacre Silas Rabbani ont été libérés le 14 décembre dernier. Le tribunal a décidé de leur acquittement.

Dans la province du Khouzistan (Sud-Ouest)

Dans le Khouzistan, deux prisonniers chrétiens Hossein Barunzadeh et Rahman Bahman, membres de l'Eglise de Suse (Shoush-é-Danial) ont été libérés sous caution au mois de décembre. Toujours dans le Khouzistan, le diacre Amin Khaki, de l'Eglise de Karaj, a été libéré le 3 janvier dernier.

Plusieurs personnes sont toujours en prison :

A Karaj :

1. M. Behnam Irani
2. M. Alireza Seyyedian

A Chiraz, dans la province de Fars (Perse, Sud-Ouest) :

1. M. Mohammad Roghangir
2. M. Souroush Saraie
3. M. Massoud Rezaie
4. M. Mehdi Ameruni

Ces développements montrent que mon dernier déplacement en France a été particulièrement béni.

Il faut noter que des avocats rémunérés ont été mis à contribution dans les dossiers de Karaj et du Khouzistan. Nous allons donc continuer donc à nous battre pour la libération des autres prisonniers et pour la mise en application des lois iraniennes sur la liberté de culte.

Merci de prier pour que nous avançons dans la sagesse de Dieu et sous sa protection toute-puissante dans la mesure où, humainement parlant, nous faisons face à un ennemi dangereux et nuisible.

Une loi antisecte

Le 28 décembre dernier, 16 députés ont déposé une proposition de loi «antisecte » pénalisant entre-autres l'évangélisation en Iran. Cette loi prévoit des châtements allant de l'amende financière à la peine capitale. Les initiateurs de cette proposition de loi, évoquent l'impératif d'arrêter, entre autres, le « péril évangélique ».

Cette proposition de loi intervient dans un contexte de radicalisation du discours propagandiste du pouvoir à l'encontre de toute la communauté chrétienne. Dans un article daté du 9 janvier courant et consacré à la parution d'un livre antichrétien, le site adyannews¹ a dénoncé le soutien du pape François à l'évangélisation de l'Iran à travers les églises de maison. Tout cela est interprété comme une agression similaire à l'« occupation » de l'Irak. Ce discours tranche avec celui des lobbyistes pro-République Islamique en Occident qui revendiquent auprès des églises traditionnelles et protestantes, le droit, pour le pouvoir islamique iranien, de réprimer les sectes évangéliques. Ceci pour dire qu'aux yeux des responsables islamiques, la liste de « bons chrétiens » se réduit aux communautés "dhimmis"² du MO et d'Occident.

L'œuvre

En dépit des restrictions imposées par l'Etat, l'œuvre continue d'avancer en Iran et de nombreuses personnes donnent leur vie au Seigneur.

Nous mettons de la littérature chrétienne à la disposition des chrétiens. Nous serons peut-être à même d'avancer cette année dans le projet d'une nouvelle traduction de la Bible. Merci de prier pour cela.

Remerciements

Je tiens à remercier tous ceux qui prient et qui posent d'autres actes concrets pour l'Eglise persécutée. C'est grâce à vos prières, votre action que ces développements ont été rendus possibles.

Notes

¹ <http://adyannews.com/fa/news/69631/>

² Dans la pensée islamique, les Juifs et les chrétiens ne peuvent prétendre à l'égalité sociale, mais ils doivent se satisfaire du statut de «protégé » ou de « client » dans la société islamique. Le musulman est en droit de réclamer un impôt pour la «protection » qu'il accorde aux Juifs et aux chrétiens.

Pasteur Andronicus Firouz KHANDJANI

¹ <http://adyannews.com/fa/news/69631/>

² Dans la pensée islamique, les Juifs et les chrétiens ne peuvent prétendre à l'égalité sociale, mais ils doivent se satisfaire du statut de «protégé » ou de « client » dans la société islamique. Le musulman est en droit de réclamer un impôt pour la «protection » qu'il accorde aux Juifs et aux chrétiens.